



Garderie Année 2017-2018

Document à conserver par la famille Fiche d'accueil – règlement intérieur

La garderie « Les P'tits Princes » est ouverte les :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
De 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 18h30
Le mercredi de 7h15 à 9h00

Contact :

Amandine Denoyers, directrice :

Tél : 02.35.31.70.49 – courriel : garderielespetitsprinces@orange.fr

Modalités d'accueil et prestations :

La garderie accueille votre enfant le jour de son entrée dans le milieu scolaire si l'enfant est scolarisé à Petiville.

Une équipe qualifiée vous accueille avec votre enfant dans la structure. L'équipe technique est constituée de la directrice ayant une formation BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), d'une animatrice qualifiée BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et d'une animatrice ayant le CAP petite enfance (Equivalent BAFA). Toutes sont diplômées de l'AFPS (Attestation de formation aux premiers secours).

Le personnel est régulièrement formé et a pour mission de favoriser l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions.

Dès le premier contact, un dossier d'inscription vous sera remis.

Chaque enfant devra apporter :

- **une blouse (chemise...)**
- **une paire de chaussons**
- **une boîte de mouchoirs en papier**
- **un change pour les enfants en classe de maternelle.**

Le financement :

Une adhésion annuelle de 17 € est demandée par famille qui sera facturée avec le 1^{er} mois de garderie.

Les factures seront éditées chaque mois avec les factures de cantine et seront données aux enfants par l'enseignante de la classe.

Le paiement des factures s'effectue par prélèvement automatique ou par chèque à l'ordre du Trésor Public adressé directement à la perception.

Le tarif est de : 0,55 € le quart d'heure. Tout quart d'heure entamé est dû.

Le goûter :

Les parents devront donner un goûter à emporter à leur enfant. Aucun goûter ne sera fourni par la garderie.

Réglementation

1) La garderie est réservée aux enfants scolarisés à l'école de Petiville **dont les parents travaillent.**

2) **Les familles sont priées de respecter les horaires, spécialement celui de la fin de la garderie, soit 18h30.**

3) **Plusieurs retard pourront entraîner l'exclusion de l'enfant de la garderie.**

4) Les parents s'engagent à ne pas laisser leur(s) enfant(s) seul(s) sur le parking. Ils devront s'assurer de l'ouverture du service et confier l'enfant au personnel encadrant.

Le soir, seuls les enfants de maternelle seront pris dans leur classe par l'animatrice. Pour les enfants de primaire, ils devront aviser leur professeur qu'ils vont à la garderie.

Les enfants devront se ranger sous le préau et seront récupérés par l'animatrice qui les amènera en garderie.

Les enfants qui vont à la garderie le soir ne devront en aucun cas sortir de l'école.

5) Le service garderie se dégage de toute responsabilité quant aux éventuels dommages subis par l'enfant ou provoqués par eux-mêmes ou par un tiers.

6) L'enfant s'engage à respecter le matériel mis à sa disposition pour les activités et également à respecter les animatrices. En cas de non respect des règles de la garderie, l'enfant pourra être exclu de celle-ci.

7) Le personnel décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet personnel.

8) **Pour des raisons d'hygiène, le port de chaussons est obligatoire.**

9) Les parents s'engagent à ne pas amener leur(s) enfant(s) en cas de maladie contagieuse.

10) L'enfant ne sera rendu qu'à la personne qui l'a confié ou aux autres personnes désignées dans le dossier.

11) EN CAS D'ACCIDENT SÉRIEUR, LA DIRECTRICE PRENDRA LES MESURES NÉCESSAIRES AFIN DE FAIRE TRANSPORTER L'ENFANT ACCIDENTÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER DÉSIGNÉ PAR LES PARENTS DANS LE DOSSIER.

12) Pour que l'inscription de l'enfant soit acceptée, le dossier doit être dûment rempli et retourné à la mairie. Tout dossier incomplet sera refusé.